

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

### **Occupation temporaire du Domaine public communal**

Le Maire de la Ville de OIGNIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de Commerce,

Considérant la demande de Madame DUCHATELET Stéphanie, exploitant forain d'une confiserie, sollicitant l'autorisation d'installer son véhicule sur la Place de l'Eglise, le Dimanche 14 juin 2015 de 10 heures 00 à 20 heures 00, à l'occasion du défilé carnavalesque,

Considérant le certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements en date du 09 janvier 2013,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'accorder, à titre exceptionnel, une autorisation d'occupation du Domaine public à des fins commerciales,

### **A R R E T E :**

#### **Article 1er :**

Madame DUCHATELET Stéphanie est autorisée à installer son véhicule sur la Place de l'Eglise à OIGNIES, le **Dimanche 14 juin 2015 de 10 h 00 à 20 h 00**, en vue d'exercer son commerce de confiserie, à l'occasion du défilé carnavalesque.

#### **Article 2 :**

Le permissionnaire veillera à conserver le Domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

#### **Article 3 :**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général. Elle est personnelle et incessible.

.../...

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de OIGNIES,  
M. le Commandant de Police du Commissariat de CARVIN,  
Monsieur le Chef de poste du Service de Police Municipale de OIGNIES,  
Madame la Placière communale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui  
sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie et dont  
ampliation sera adressée à :

Madame DUCHATELET Stéphanie,

Monsieur le Sous Préfet de LENS,

Monsieur le Chef de Centre  
Centre de Secours, 105 rue des 80 Fusillés – 62590 OIGNIES.

Fait à OIGNIES, le 29 mai 2015

Le Maire,  
Jean-Pierre CORBISEZ